



Assemblée générale

UN 17217

5721 (21)

UN Doc. A/35/333

Distr.
GENERALE

A/35/333
21 août 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Point 64 b) de l'ordre du jour provisoire*

PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

Assistance à Sao Tomé-et-Principe

Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 34/131 du 14 décembre 1979 relative à l'assistance à Sao Tomé-et-Principe, l'Assemblée générale a notamment prié le Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue de mobiliser les ressources nécessaires à un programme efficace d'assistance financière, technique et matérielle à Sao Tomé-et-Principe et de faire procéder à une étude de la situation économique de Sao Tomé-et-Principe et des progrès réalisés en ce qui concerne l'organisation et l'exécution du programme spécial d'assistance économique en faveur de ce pays en temps utile pour que la question puisse être examinée par l'Assemblée à sa trente-cinquième session.

2. Le Secrétaire général a envoyé une mission d'étude à Sao Tomé-et-Principe pour y procéder à des consultations avec le gouvernement sur la situation économique du pays et les progrès réalisés en ce qui concerne l'exécution du programme spécial d'assistance économique. Le rapport de la mission, que l'on trouvera ci-joint, décrit la situation économique et financière du pays, examine les besoins en matière d'aide alimentaire, et résume les progrès qui ont été réalisés en ce qui concerne l'exécution des projets entrant dans le cadre du programme spécial d'assistance économique.

3. Dans la résolution 34/131, le Secrétaire général était également prié de continuer à étudier avec le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe la question de l'organisation d'une réunion de donateurs et, à cet égard, de coordonner les efforts entrepris avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Commission économique pour l'Afrique et la Banque mondiale. Les consultations requises ont eu lieu et un document analysant l'expérience internationale acquise au sujet des réunions de ce genre, y compris leur organisation, et proposant d'autres formes d'action possibles, a été communiqué pour examen au Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe.

* A/35/150.

4. Au paragraphe 9 de la résolution 34/131, l'Assemblée générale a invité plusieurs organismes et institutions spécialisées des Nations Unies à attirer l'attention de leurs organes directeurs sur les besoins particuliers de Sao Tomé-et-Principe, et à rendre compte des décisions prises par ces organismes au Secrétaire général avant le 15 août 1980. D'autre part, au paragraphe 10, l'Assemblée a prié les institutions spécialisées et autres organismes compétents des Nations Unies de faire rapport au Secrétaire général sur les mesures qu'ils avaient prises et les ressources qu'ils avaient rendues disponibles pour aider Sao Tomé-et-Principe. Le texte de la résolution 34/131 a été communiqué aux institutions et organismes intéressés et leur attention a été appelée sur les demandes spécifiques que leur a adressées l'Assemblée. Les réponses de ces institutions et organismes seront reproduites dans un rapport du Secrétaire général concernant Sao Tomé-et-Principe et les autres pays pour lesquels l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'organiser des programmes spéciaux d'assistance économique.

ANNEXE

Rapport de la mission d'étude à Sao Tomé-et-Principe

(23-28 février 1980)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	2
II. LA SITUATION ECONOMIQUE	4 - 17	3
A. Généralités	4 - 13	3
B. Finances publiques	14	4
C. Balance des paiements	15 - 17	5
III. AIDE ET SECURITE ALIMENTAIRES	18 - 25	5
A. Aide alimentaire en 1979	19 - 20	6
B. Besoins alimentaires pour 1980	21 - 25	6
IV. EXECUTION DU PROGRAMME SPECIAL D'ASSISTANCE ECONOMIQUE - ETAT D'AVANCEMENT	26 - 29	8

APPENDICES

I. Etat de l'assistance internationale à Sao Tomé-et-Principe en février 1980	1 - 4	13
II. Description des projets de développement restant au programme d'assistance	1 -20	15

I. INTRODUCTION

1. Conformément à la résolution 32/96 de l'Assemblée générale, adoptée le 13 décembre 1977, le Secrétaire général a envoyé une mission à Sao Tomé-et-Principe en vue d'y procéder avec le gouvernement à des consultations sur ses besoins urgents et de recenser les problèmes économiques auxquels le pays doit faire face. L'évaluation et les recommandations de la mission, qui figurent dans le rapport du Secrétaire général sur l'assistance à Sao Tomé-et-Principe (A/33/120), ont été pleinement entérinées par l'Assemblée dans sa résolution 33/125, dans laquelle celle-ci a notamment réitéré son appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte une assistance financière, matérielle et technique à Sao Tomé-et-Principe. Dans cette résolution, l'Assemblée a également prié le Secrétaire général de garder la situation à Sao Tomé-et-Principe constamment à l'étude et de faire procéder à une étude des progrès réalisés dans l'exécution du programme spécial d'assistance économique en faveur de ce pays en temps utile pour que la question puisse être examinée par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session.

2. Le rapport du Secrétaire général relatif à l'assistance à Sao Tomé-et-Principe (A/34/371) a/ a été examiné par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session. Dans sa résolution 34/131, l'Assemblée a notamment prié le Secrétaire général de faire procéder à une étude de la situation économique de Sao Tomé-et-Principe et des progrès réalisés en ce qui concerne l'organisation et l'exécution du programme spécial d'assistance économique en faveur de ce pays, en temps utile pour que la question puisse être examinée par l'Assemblée à sa trente-cinquième session. Conformément à la demande de l'Assemblée, des dispositions ont été prises pour qu'une mission de l'Organisation des Nations Unies se rende à Sao Tomé-et-Principe du 23 au 28 février 1980, sous la direction du Bureau du Sous-Secrétaire général aux questions politiques spéciales.

3. La mission a été reçue par le Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères et de la coopération. Elle a eu plusieurs entretiens avec le Directeur de la coopération et a visité un des projets de développement actuellement mis en oeuvre par le gouvernement. La mission tient à indiquer combien elle a apprécié l'esprit de coopération que lui a témoigné le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe. Elle tient aussi à remercier le personnel du PNUD du concours précieux qu'il lui a apporté.

a/ Voir également le rapport du Secrétaire général sur les programmes spéciaux d'assistance économique à 10 pays qui contient les réponses et renseignements fournis par les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies (A/34/556).

II. LA SITUATION ECONOMIQUE

A. Généralités

4. L'économie de Sao Tomé-et-Principe a été décrite de façon assez détaillée dans l'annexe au rapport du Secrétaire général sur l'assistance à Sao Tomé-et-Principe (A/33/120), ci-après dénommé "le rapport principal". Ce rapport a été mis à jour en 1979 par un nouveau rapport du Secrétaire général (A/34/371).

5. Comme il est dit dans le rapport principal, le nouvel Etat de Sao Tomé-et-Principe a hérité à son accession à l'indépendance d'une économie agraire fondée sur l'exploitation de plantations appartenant à un petit groupe d'investisseurs privés. Ces plantations ont depuis été prises en charge par le gouvernement. Parmi les produits agricoles d'exportation figurent le cacao et, dans une moindre mesure, le coprah, l'huile de palme et le café. Comme avant l'accession à l'indépendance, les plantations où ces produits sont récoltés continuent d'occuper la plus grande partie des terres cultivées, ne laissant qu'une superficie insuffisante pour la production vivrière destinée au marché local.

6. En vue de remédier à cette situation, le gouvernement a organisé une campagne de production vivrière pour 1979. Toutefois, en raison de la persistance de la sécheresse et de diverses déficiences techniques, il n'a pas été possible d'atteindre les objectifs prévus pour 1979 dans la production de denrées alimentaires telles que le riz, le maïs, les patates douces et le manioc. Cette situation s'est encore aggravée à la suite de l'épidémie de peste porcine africaine qu'il s'est déclarée dans les îles en mars 1979, infligeant des pertes sans précédent à la population porcine du pays. Ainsi, Sao Tomé-et-Principe doit-il, à court terme, continuer à dépendre dans une mesure excessive des importations de produits alimentaires.

7. Il est indiqué dans le rapport principal que l'infrastructure administrative du gouvernement laisse à désirer. En vue de résoudre ce problème, les autorités de Sao Tomé-et-Principe ont entrepris en 1979 une réorganisation majeure des institutions gouvernementales, y compris des ministères et des organismes semi-publics. Cependant, le manque de spécialistes nationaux qualifiés a entravé la réalisation de véritables progrès dans ce domaine.

8. Le niveau généralement bas de développement technologique et la vétusté ou l'état de dégradation des infrastructures physiques héritées lors de l'accession à l'indépendance ne pouvaient que conduire à une détérioration plus poussée de l'économie de plantation. En outre, la situation a empêché l'exploitation rationnelle des principales cultures d'exportation du pays et entravé les modestes débuts d'investissements escomptés pour 1979 dans le secteur industriel en ce qui concerne le savon, l'huile et les boissons.

9. Le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe est troublé par la lenteur des réponses apportées en 1979 à ses propositions tendant à relancer le secteur industriel. Aucun des investissements prévus pour 1979 n'a encore été réalisé.

/...

10. Le secteur de la pêche bénéficie d'une certaine assistance extérieure mais les niveaux de production restent stationnaires, se situant bien au-dessous des chiffres escomptés pour 1979. Du côté positif, les travaux de réparation et de réfection de petits bateaux de pêche privés sont actuellement en cours et il a été procédé à l'acquisition d'un navire de 280 tonnes équipé d'installations frigorifiques. Ces deux faits devraient rapidement se traduire par une amélioration des résultats dans ce secteur en 1980.

11. La croissance rationnelle de l'économie nationale est encore entravée par le manque de matériel, installations et autres éléments d'infrastructure essentiels dans le domaine des transports terrestres, maritimes et aériens. Il faut financer la mise en place d'installations aéroportuaires et de réseaux de transport terrestres ainsi que l'acquisition de nouveaux navires afin de réaliser le potentiel économique du pays et d'accroître sa capacité d'exportation. Les moyens ainsi acquis permettront également d'approvisionner le pays en importations essentielles tant pour la consommation locale que pour les programmes urgents de développement.

12. En évaluant la situation économique du pays en décembre 1979, le gouvernement a attaché le plus haut degré de priorité aux mesures suivantes, qui visent à stimuler l'économie en 1980 :

a) Mise en oeuvre des programmes d'assistance technique existants en vue d'améliorer le volume des exportations;

b) Poursuite des efforts en cours afin d'accroître la production locale de denrées alimentaires;

c) Elargissement des initiatives dans le secteur industriel et notamment dans le domaine de la pêche et les industries du savon, de l'huile et des boissons;

d) Nouveaux efforts visant à résoudre les problèmes de transport aérien, terrestre et maritime;

e) Formation approfondie du personnel en vue d'améliorer la gestion financière des organismes gouvernementaux nouvellement créés, y compris les organismes semi-publics;

f) Construction et équipement de nouveaux établissements d'enseignement.

13. Bien que le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe continue d'imposer aux importations des restrictions qui peuvent donner lieu à de petits excédents de la balance commerciale en 1978 et 1979, une importante assistance extérieure reste nécessaire pour mettre d'urgence en oeuvre le programme de développement.

B. Finances publiques

14. Le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe n'a pas encore publié de données qui permettraient de mettre à jour les renseignements relatifs au budget ordinaire et au budget d'investissement qui figuraient dans le précédent rapport du Secrétaire

/...

général (A/34/371, annexe, sect. II B). Il a cependant fait savoir à la mission qu'aucun changement important ni fait nouveau inusité n'avait été constaté dans ce domaine depuis l'établissement dudit rapport. En se fondant sur ces renseignements et sur la physionomie des finances publiques au cours des deux dernières années, la mission prévoit que les comptes définitifs au titre du budget ordinaire de 1978 seront légèrement excédentaires. Elle prévoit également que la pénurie de fonds publics d'investissement qui existait en 1978 et 1979 continuera de poser un problème.

C. Balance des paiements

15. On a fait savoir à la mission qu'aucun changement important n'avait affecté la balance des paiements du pays au cours de l'année écoulée et que les tableaux officiels du gouvernement ne pouvaient encore être consultés.

16. Pour le cacao, principal produit agricole d'exportation du pays, la campagne de 1979 a été défavorablement affectée par des précipitations anormalement réduites, perpétuant la sécheresse prolongée signalée en 1978. Au cours de cette période, les autorités ont également constaté l'insuffisance des méthodes de protection phytosanitaire ainsi que l'existence d'attaques de rongeurs. Néanmoins, le gouvernement escomptait que les exportations de cacao assureraient un léger excédent de la balance commerciale en 1979.

17. Le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe craint de plus en plus que dans l'avenir le niveau de la production de cacao puisse être compromis par les facteurs suivants, dont l'existence a été observée en 1979 : a) inefficacité de la lutte contre les maladies affectant les plantations de cacaoyers; b) vieillissement d'une proportion importante des cacaoyers en l'absence d'un programme systématique et efficace de renouvellement; et c) pratique largement répandue de "coupes et brûlis" destinés seulement à permettre d'autres cultures en même temps que celle des cacaoyers, mais mettant en fait les plantations en danger.

III. AIDE ET SECURITE ALIMENTAIRES

18. En raison d'une activité agricole principalement axée sur les cultures d'exportation, Sao Tomé-et-Principe est devenu fortement tributaire des importations de produits alimentaires. Cette situation entraîne à son tour des difficultés supplémentaires concernant le maintien de stocks suffisants des produits alimentaires de première nécessité aux fins de la consommation locale, en raison principalement de l'irrégularité des services de transports maritimes à destination de Sao Tomé-et-Principe. Dans le rapport principal, l'aide alimentaire a été qualifiée d'absolument nécessaire et considérée comme un moyen de soulager le gouvernement dans la mesure où elle réduirait ses besoins en devises en vue du financement desdites importations. D'autre part, aux termes d'un accord avec certains pays donateurs, le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe peut, pour financer des programmes urgents de développement national, utiliser le montant de la vente de produits alimentaires reçus en don.

A. Aide alimentaire en 1979

19. En 1979, la Communauté économique européenne (CEE) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont fourni quelque 1 700 tonnes d'aide alimentaire à Sao Tomé-et-Principe. L'aide du PAM s'est jusqu'à présent limitée à subvenir aux besoins des groupes défavorisés.

20. Le tableau suivant indique les quantités d'aide alimentaire reçues en 1979 :

Tableau 1

Aide alimentaire reçue en 1979
(en tonnes)

Produit	Quantité	Donateur
Farine de blé	1 100	(CEE - 1 000; PAM - 100)
Farine de maïs	150	(PAM)
Lait en poudre	100	(CEE - 50; PAM - 50)
Beure fondu	200	(CEE)
Poisson en conserve	50	(PAM)
Haricots	50	(PAM)
Huile comestible	50	(PAM)

B. Besoins alimentaires pour 1980

21. Comme il est précisé au paragraphe 6 ci-dessus, la campagne agricole prévue pour 1979, qui visait à un accroissement spectaculaire de la production vivrière locale, n'a pu être menée à bien, en raison apparemment du fait que la sécheresse a continué à sévir durant la saison des plantations et celle de la croissance des plantes, de l'absence de systèmes d'irrigation adéquats, du manque d'assistance technique, de l'arrivée tardive des semences importées et, surtout, de l'absence de services de vulgarisation agricole qui auraient permis de mieux organiser et superviser l'application des pratiques agricoles. En outre, sur la modeste production vivrière, la plus grande partie de ce qui n'avait pas été consommé par les agriculteurs eux-mêmes a pourri dans les champs ou s'est gâtée en cours de stockage en raison d'installations inadéquates. D'autres pertes ont été causées par des pratiques commerciales archaïques qui ont empêché une partie des produits alimentaires disponibles de parvenir aux points de vente.

22. Dans ces conditions, Sao Tomé-et-Principe devra dans l'avenir immédiat continuer d'importer de grandes quantités de produits alimentaires de première nécessité pour satisfaire la demande intérieure. En 1980, il sera nécessaire d'en importer 11 100 tonnes (voir le tableau 2). Les engagements fermes pris jusqu'à présent par le PAM, dans le cadre de son programme en faveur des groupes défavorisés, et par la CEE, dans le cadre de son programme normal d'aide au développement, représentent au total 2 085 tonnes de produits alimentaires. La liste de ces produits et leur origine figurent au tableau 3.

Tableau 2

Quantité d'aliments à importer en 1980
(en tonnes)

Riz	2 400
Sucre	1 400
Haricots	1 200
Boeuf	250
Lait (en poudre et en boîte)	200
Farine de blé	3 100
Farine de maïs	1 000
Sel	1 000
Poisson et viandes en conserve	250
Huile comestible	300

23. Un tiers de l'aide alimentaire accordée à Sao Tomé-et-Principe par le PAM pour l'année 1980 est déjà parvenu à destination; l'arrivée du second tiers était prévue pour avril, et la dernière partie doit être livrée en octobre.

Tableau 3

Aide alimentaire prévue pour 1980, selon l'origine
(en tonnes)

Produit	Quantité	Donateur
Farine de blé	782	(CEE - 662; PAM - 120)
Farine de maïs	375	(PAM)
Farine de maïs enrichie	60	(PAM)
Lait en poudre	50	(CEE)
Riz	400	(CEE)
Beurre fondu	200	(CEE)
Poisson en conserve	72	(PAM)
Haricots	72	(PAM)
Huile comestible	50	(PAM)
Sucre	24	(PAM)

24. L'épidémie de peste porcine africaine qui s'est déclarée en mars 1979 et dont il est fait mention au paragraphe 6 ci-dessus a entraîné la perte de 13 000 porcs, abattus dans le cadre du programme de 1979 de lutte contre la peste. Aucune nouvelle bête ne sera importée tant que l'épidémie persistera. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) soutient les efforts que déploie le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe pour maîtriser la situation, en mettant des conseillers à sa disposition.

25. Etant donné qu'une proportion importante de la population porcine a été détruite et que de nouveaux abattages sont prévus, le pays souffrira d'une grave pénurie de protéines qui devra être compensée par l'importation de produits riches en protéines en 1980. Au moment de la visite de la mission, aucune estimation des besoins en cause n'était disponible.

IV. EXECUTION DU PROGRAMME SPECIAL D'ASSISTANCE ECONOMIQUE - ETAT D'AVANCEMENT

Assistance internationale

26. Comme il a déjà été signalé (voir A/34/371), Sao Tomé-et-Principe reçoit une assistance bilatérale et multilatérale de diverses provenances. Les principales sources d'assistance, ainsi que les secteurs et domaines dans lesquels cette

/...

assistance est accordée, à la date de février 1980, sont indiqués dans l'appendice I ci-après, fourni par le gouvernement.

Programme spécial d'assistance

27. Dans le rapport principal (A/33/120, annexe, sect. III), le programme d'assistance recommandé comporte 48 projets b/ d'un coût évalué à plus de 21 millions de dollars. Le tableau 1 de ce rapport indique la répartition de cette assistance par secteur et par forme d'aide.

28. Jusqu'à présent, le financement de 30 des 48 projets que comporte le programme d'assistance recommandé a été entièrement assuré. En outre, un financement partiel a été obtenu pour 5 projets. L'un des projets a été retiré par le gouvernement, et aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne les 12 autres projets.

Etat d'avancement des projets

29. On trouvera ci-après un rapide aperçu de l'état d'avancement des projets figurant dans le rapport principal. La description des autres projets du programme d'assistance est donnée dans l'appendice II au présent rapport.

Tableau 4

Rapide aperçu de l'état d'avancement des projets

Projets	Observations
<u>A. Agriculture, élevage et pêche</u>	
A-1 Bananeraies pilotes	Travaux actuellement en cours. Assistance technique et financement assurés par le Portugal et le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe
A-2 Développement de l'élevage	Les travaux ont commencé. Assistance technique et financement assurés par les Pays-Bas, la FAO et le gouvernement.
A-3 Recensement agricole	Recensement commencé. Assistance technique et financement assurés par le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP).

b/ Pour la liste originale et la description des projets, voir A/33/120, annexe, appendice II, et A/34/371, annexe, appendice II.

Tableau 4 (suite)

Projets	Observations
A-4 Inventaire des ressources forestières	Remis à plus tard sur demande du gouvernement.
A-5 Développement de la pêche	Un bateau de pêche a été acquis à l'aide de fonds fournis par le gouvernement; les fonds nécessaires pour engager des consultants pour des périodes de courte durée (14 mois de travail environ) n'ont pas été encore trouvés; le coût estimatif est de 60 000 dollars.
A-6 Motorisation des bateaux de pêche et amélioration des méthodes de pêche	Projet achevé. Financement assuré par la CEE
B. <u>Industrie</u>	
I-1 a) Extension de la brasserie existante	Conditions requises remplies.
b) Usine d'eau minérale et d'eau de table	Conditions requises remplies.
c) Usine d'huile végétale, y compris raffinage et production de margarine et de savon	Travaux commencés grâce à des fonds de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).
d) Usine de jus de fruits	Etude technique achevée avec l'aide de l'ONUDI.
e) Usine de torréfaction et d'emballage du café	Projet retiré sur demande du gouvernement.
f) Usine d'aliments pour animaux	Projet achevé grâce à une assistance technique et à des fonds fournis par le Portugal.
I-2 Zone industrielle	Conditions requises remplies grâce à une mission technique yougoslave.
I-3 Réseau national d'entretien et de réparation	Financement assuré par la Banque africaine de développement (BAfD).

/...

Tableau 4 (suite)

Projets	Observations
I-4 Fabrique de briques, de tuiles et de céramique	Projet maintenant entièrement financé par le gouvernement.
I-5 Amélioration de scieries et de l'utilisation du bois	Projet maintenant entièrement financé par le gouvernement.
<u>C. Ressources minérales et autres ressources naturelles</u>	
M-1 Renseignements topographiques	Assistance technique et financement assurés par une aide bilatérale.
M-2 Renseignements géologiques	Assistance technique et financement assurés par une aide bilatérale.
M-3 Prospection des ressources minérales	Assistance technique et financement assurés par une aide bilatérale.
M-4 Prospection pétrolière	Assistance technique et financement assurés par une aide bilatérale.
M-5 Energie hydro-électrique	Assistance technique et financement assurés par une aide bilatérale.
<u>D. Transports</u>	
T-1 Allongement de la piste de l'aéroport de Sao Tomé	Conditions requises remplies.
T-5 Mise en place du Service météorologique national	Financement assuré par le Portugal, la France et le PNUD.
T-9 Allège à moteur de 150 tonnes	Allège acquise à l'aide de fonds fournis par le gouvernement.
T-12 Coopération technique dans le domaine du développement des transports maritimes	Projet achevé à l'aide de fonds fournis par le gouvernement.
T-14 Matériel de construction pour le Département des travaux publics	Projet achevé à l'aide de fonds de la CEE et de la BAFD.

/...

Tableau 4 (suite)

Projets	Observations
<u>E. Education</u>	
E-1 Ecoles primaires	Conditions requises remplies grâce à des fonds de la CEE.
E-4 Equipements sportifs	Projet achevé.
<u>F. Services de santé</u>	
H-1 Bâtiments et matériel pour les centres de santé et les postes sanitaires	Projet achevé.
H-2 Etude du projet relatif à l'hôpital central	Projet achevé.
H-4 Ambulances	Financement assuré dans le cadre de programmes d'assistance bilatérale.
H-6 Revues et ouvrages médicaux	Financement assuré par le gouvernement.
<u>G. Développement social</u>	
S-1 Crèches et jardins d'enfants	Financement assuré par la CEE, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) et le gouvernement.
S-2 Asile de vieillards	Financement assuré par le gouvernement.
<u>H. Logement et développement urbain</u>	
L-1 Etude globale sur le logement	Financement assuré dans le cadre d'un programme d'assistance suédois.
L-2 Plan de développement urbain	Financement assuré dans le cadre de programmes d'assistance suédois et yougoslave.
L-3 Développement du système urbain d'approvisionnement en eau	Financement assuré dans le cadre d'un programme d'assistance suédois.
L-4 Logements pour le personnel de coopération technique	Financement assuré dans le cadre d'un programme d'assistance suédois.

/...

APPENDICE I

Etat de l'assistance internationale à Sao Tomé-et-Principe
en février 1980

1. Sao Tomé-et-Principe reçoit une assistance internationale dans le cadre de divers programmes bilatéraux et multilatéraux. Le présent document, qui a été établi par le gouvernement, indique les principales sources d'assistance et les principaux secteurs qui en ont bénéficié.

A. Assistance bilatérale

2. Les sources d'assistance bilatérale sont les suivantes :

Union des Républiques socialistes soviétiques : Ce pays fournit une assistance technique dans un certain nombre de domaines et exécute un programme de coopération scientifique et culturelle ainsi qu'un programme de radiodiffusion.

France : Ce pays fournit une assistance technique ainsi qu'une aide alimentaire.

République populaire démocratique de Corée : Ce pays fournit une assistance économique et technique dans divers domaines, dont la santé et l'agriculture.

Pays-Bas : Ce pays fournit une assistance technique principalement dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage.

Portugal : Ce pays fournit une assistance dans un certain nombre de secteurs et en particulier dans le domaine de l'éducation.

République démocratique allemande : Ce pays fournit une assistance technique et financière dans un certain nombre de secteurs et a notamment construit une maternité entièrement équipée.

Chine : Ce pays fournit une assistance technique dans les domaines de la santé, de l'énergie électrique et de l'infrastructure générale. Un prêt destiné à soutenir la balance des paiements a également été négocié avec ce pays.

Suède : Ce pays fournit une assistance technique et contribue à la réalisation de projets, en particulier dans les domaines de la santé et de l'urbanisme.

Cuba : Ce pays fournit une assistance économique et technique dans divers domaines.

Algérie : Ce pays fournit une assistance dans le domaine des communications.

Suisse : Ce pays fournit une aide au développement et une assistance humanitaire par l'intermédiaire du Conseil oecuménique des Eglises.

Angola : Ce pays fournit une assistance technique et financière pour le développement de l'élevage des volailles.

/...

Etats-Unis d'Amérique : Ce pays fournit une assistance technique dans le domaine de l'agriculture.

B. Assistance multilatérale

3. Une assistance multilatérale est fournie par la CEE (agriculture, santé, transports, communications, éducation, développement industriel et aide alimentaire), par la BAFD (bâtiment, transports, communications et agriculture) et par le système des Nations Unies, par l'intermédiaire du PNUD (éducation, formation, agriculture, météorologie et administration publique), du FNUAP (recensement de la population et projet intégré de soins médicaux en faveur des collectivités), du PAM (assistance aux groupes vulnérables), du FISE (santé et éducation), de la FAO (engrais, insecticides et assistance technique), de l'Organisation mondiale de la santé (assistance matérielle et technique pour l'éradication du paludisme), de l'ONUDI (assistance technique) et de l'Union postale universelle (assistance technique).

4. Une assistance limitée a également été fournie à Sao Tomé-et-Principe par diverses organisations non gouvernementales. Toutefois, deux seulement d'entre elles - le Conseil oecuménique des Eglises, qui fournit une assistance humanitaire, et le Programme des Volontaires des Nations Unies, qui fournit des enseignants et des médecins - sont encore actives à l'heure actuelle.

APPENDICE II

Description des projets de développement restant au programme d'assistance

A. Agriculture, élevage et pêche

1. Le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe s'est fixé pour objectifs prioritaires d'accroître le revenu national provenant de l'agriculture et de réduire la dépendance du pays à l'égard des importations de produits alimentaires. Le secteur de la pêche est également relativement sous-développé dans le pays, et l'on a l'intention d'accroître l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques.

Projets

A-5 Développement halieutique

2. Pour l'exécution de ce projet, dont l'objectif est de fournir une aide pour l'organisation et la gestion d'entreprises de pêche, de fournir des avis consultatifs sur la législation internationale relative à la pêche et de former du personnel, on a besoin de services consultatifs pendant deux ans et de services de consultants pour des périodes de courte durée (14 mois de travail environ), ainsi que de matériel pour un montant de 25 000 dollars. On avait également besoin d'un bateau de pêche de 250 tonnes muni d'une drague et de l'assistance technique nécessaire pour le mettre en service. Le gouvernement a acheté le bateau de pêche en question, mais le financement des services consultatifs et des services de consultants de courte durée n'a pas encore été assuré. En outre, il faut du matériel de réfrigération et des véhicules spéciaux pour le transport du poisson.

B. Industrie

3. Le gouvernement a fixé comme priorité dans ce secteur de créer plusieurs usines agro-industrielles, soit pour satisfaire les besoins locaux, soit pour transformer les produits agricoles d'exportation et en accroître ainsi la valeur. Etant donné le manque d'expérience du pays en matière d'industrie, il sera nécessaire de lui fournir pour développer ce secteur à la fois des moyens de financement et une assistance en matière de planification, de gestion initiale et de formation.

Projets

I-1 Groupe de développement industriel

4. Le gouvernement envisage de créer un petit groupe de développement industriel qui nécessiterait deux équipes composées de personnel international. Pour mettre sur pied la première de ces équipes, qui serait chargée de définir, de concevoir et d'évaluer des projets industriels, il faudrait des experts internationaux (54 mois de travail répartis sur trois ans) ainsi que des bourses de perfectionnement et du matériel. Pour la deuxième équipe, qui commencerait à travailler un peu plus tard,

/...

il faudrait également des experts internationaux (84 mois de travail), des bourses de perfectionnement et du matériel. Les coûts n'ont pas encore été évalués. Ce groupe serait chargé de s'occuper des projets industriels suivants que le gouvernement a l'intention de mettre en oeuvre :

a) Fabrique de poudre et de beurre de cacao : La production mensuelle de cette usine serait de 40 à 80 tonnes; on aurait besoin d'une assistance pour les études de réalisation et financer les investissements nécessaires.

b) Modernisation et développement de la production du sel (par évaporation de l'eau de mer) : Le gouvernement accordera une priorité élevée à ce projet qui doit être entrepris avec une assistance de l'ONUDI. Des fonds sont nécessaires pour terminer les études de faisabilité et pour financer la mise en oeuvre du projet.

I-6 Production de conserves et de poudre de poisson

5. Une assistance technique et financière sera nécessaire pour ce projet, qui a été proposé par un consultant de l'ONUDI.

C. Transports

6. Le gouvernement accorde un très haut degré de priorité au développement de ce secteur, compte tenu de la nécessité de faire sortir le pays de son isolement et de réduire le handicap logistique et économique que représente la distance de 150 km qui sépare les deux îles. A cet égard, il est urgent d'apporter des améliorations aux installations et au matériel de transport aérien et maritime.

Projets

T-2 Amélioration de la piste de l'aéroport de Principe

7. Il faudrait refaire d'urgence le revêtement de cette piste et l'équiper d'un système de balisage. La BAD finance l'étude de réalisation, mais on aurait besoin d'un montant supplémentaire de 400 000 dollars pour financer ces investissements.

T-3 Achat d'un avion

8. La décision de vendre et de remplacer l'appareil assurant actuellement la liaison entre les îles et, éventuellement, avec le continent, qui avait été mentionnée dans le rapport principal, a maintenant été prise, et une assistance extérieure est nécessaire au financement de cette opération.

T-4 Autres formes de développement de l'aviation civile

9. Un programme général en ce domaine a été établi avec l'aide de l'Organisation de l'aviation civile internationale; il prévoit le balisage de la piste et d'autres aménagements à l'aéroport de Sao Tomé, ainsi que la formation de pilotes et

d'autres formes de coopération technique. Avec l'assistance du Portugal, les installations de l'aéroport sont en cours d'amélioration et la piste de l'aéroport de Sao Tomé est prolongée de 210 m; deux pilotes ont été formés avec l'aide du PNUD. Des fonds pour un complément de matériel, un nouvel apport de coopération technique et davantage de bourses de perfectionnement sont encore nécessaires.

T-6 Navire de 300 tonnes pour les transports côtiers et la liaison entre les îles; T-7 Cargo de type classique de 1 500 tonnes; et T-8 Allège à moteur de 250 tonnes

10. Le gouvernement donne priorité à l'achat de tous ces navires. Le navire de 300 tonnes servirait au transport des passagers et des marchandises entre les deux îles et vers les pays voisins; le coût estimatif en est de 1 million de dollars. Le cargo de 1 500 tonnes assurerait la liaison entre Sao Tomé et d'autres ports africains et européens, servant au transport des importantes exportations agricoles du pays et de ses importations, qui représentent 30 000 tonnes par an; le coût estimatif de ce projet s'élève à 2 millions de dollars. L'allège de 250 tonnes est nécessaire pour faciliter le chargement et le déchargement des navires; le coût estimatif en est de 585 000 dollars.

T-10 Construction d'un nouveau port à Santo Antonio (Principe)

11. On envisage l'aménagement d'un nouveau port, qui serait équipé d'une jetée de 200 m permettant l'amarrage du navire assurant la liaison entre les îles et des bateaux de pêche. La CEE a accepté de financer une étude relative à l'aménagement des installations portuaires de Principe. Le coût estimatif provisoire de ce port se monte à 2 millions de dollars.

T-11 Chariots élévateurs à fourche pour la manutention dans les ports

12. Etant donné les difficultés que présente actuellement la manutention des marchandises dans les ports de Sao Tomé et de Principe, qui ne disposent encore que d'un matériel insuffisant, l'acquisition de cinq chariots élévateurs à fourche est classée comme prioritaire; le coût total en est d'environ 125 000 dollars.

T-13 Prolongement de la route est-ouest

13. Le gouvernement estime qu'il s'agit là d'un projet à long terme et cherche des fonds pour son exécution.

D. Education et formation

14. Le gouvernement attache une grande importance à l'amélioration du système d'enseignement. L'enseignement est maintenant gratuit aux niveaux primaire aussi bien que secondaire, mais le nombre de salles de classe, l'équipement et le matériel d'enseignement, ainsi que l'effectif des enseignants qualifiés, sont très insuffisants.

Projets

E-2 Ecoles préparatoires et secondaires

15. A l'heure actuelle, les îles ne disposent que d'une école préparatoire et d'un établissement secondaire, où l'on est contraint de dispenser l'enseignement à deux groupes d'élèves en alternance. La construction, en un premier temps, de trois nouvelles écoles préparatoires, deux pouvant accueillir 1 000 élèves et la troisième 500, reviendrait à un coût estimatif de 550 000 dollars. Les écoles souffrent d'une pénurie de matériel d'enseignement. Les besoins les plus urgents dans ce domaine pourraient être couverts par une aide de 10 000 dollars. Le gouvernement attache une grande importance à ce projet. Les coûts estimatifs devront être réévalués en raison de l'inflation.

E-3 Enseignants et administrateurs des écoles préparatoires et secondaires

16. Le pays dispose d'enseignants à ces deux niveaux grâce à l'aide de Cuba et du Portugal; en outre, un groupe de volontaires brésiliens de l'Organisation des Nations Unies viendra d'ici peu renforcer les effectifs. Toutefois, le pays a encore besoin de cinq enseignants de langue portugaise, dont deux assureraient des fonctions d'administration, ainsi que de professeurs de langue (quatre anglophones et trois francophones) et d'un certain nombre de bourses de perfectionnement pour former des cadres nationaux.

E-5 Institut de formation technique

17. Il existe un besoin urgent de formation technique à presque tous les niveaux dans la quasi-totalité des secteurs; pour répondre à ces besoins, le gouvernement se propose de créer un institut général de formation technique. La France s'est intéressée à ce projet et a établi une étude. Des fonds sont nécessaires pour la création de cet institut.

E. Services de santé

18. Le gouvernement a l'intention de créer un réseau complet de services de santé comprenant des hôpitaux, des centres de santé de district, des centres de santé urbains et ruraux, des postes sanitaires et des centres de soins communautaires. On utilisera pleinement les bâtiments existants, y compris ceux qui étaient autrefois rattachés aux plantations, mais il sera nécessaire d'en construire de nombreux autres et d'obtenir du matériel et du personnel en conséquence.

Projets

H-3 Véhicules et équipements pour le service d'assainissement

19. Pour s'acquitter de sa tâche efficacement, ce service a besoin de six camions pour l'enlèvement des ordures, d'autres véhicules et de matériel divers, dont le coût total est estimé à environ 230 000 dollars.

H-5 Véhicules et autres fournitures pour la campagne d'éradication du paludisme

20. Une assistance immédiate, au titre de ce programme portant sur une période de huit ans, est demandée pour l'achat de véhicules, de médicaments et d'insecticides, et la fourniture de bourses de perfectionnement, représentant un coût total de 198 000 dollars.
